

TARIFS DE L'ELECTRICITE EN BASSE TENSION à compter du 1^{er} Juin 2019

(Hors Taxes)

Basse Tension Générale

TARIF	SECTEUR	REDEVANCE DE PUISSANCE ⁽¹⁾ (mill/kVA/mois)	PRIX D'ENERGIE POUR CHAQUE TRANCHE DE CONSOMMATION MENSUELLE (mill/kWh) (1)(2) 1-50 51-100 101-200 201-300 301-500 501 e					
Tranche économique	Résidentiel ⁽³⁾		62					
(1 et 2 kVA &	Résidentiel ⁽⁴⁾	700	96					
C° ≤ 100 kWh/mois)	Non Résidentiel ⁽⁵⁾			104	L			,
Tranche économique (1 et 2 kVA &	Résidentiel	700	176		218	341	414	
C° > à 100 kWh/mois) <u>Tranche Normale</u> (> à 2 kVA)	Non Résidentiel		195			240	333	391

Basse Tension Spéciaux

TARIF		REDEVA	NCE (1)	PRIX D'ENERGIE (mill/kWh) (1) (2)				
		D'ABONNEMENT (mill/Ab/mois)	DE PUISSANCE (mill/kVA/mois)	Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit	
Eclairage Public		-	900	234				
Chauffe-eau ⁽⁶⁾		500	-	341	Effacement ⁽⁷⁾	Effacement (7)	341	
Chauffage & Climatisation (6)		-	700	414				
Irrigation	Uniforme (6)	300	700	164				
	Trois postes horaires	1 000	-	121	NA	391	106	

ABREVIATIONS:

mill: millime tunisien, NA = Non Applicable, kVA: kilo Volt Ampère, Ab = Abonnement, h: heure, C°: consommation

J: Jour, Pmé: Pointe matin été, Ps: Pointe soir, N: Nuit

(1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer aux taux de :

- + 19% sur toutes les redevances et sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages autres que résidentiel et irrigation
- + 13% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage résidentiel
- + 7% sur le prix de l'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation
- (2) A majorer de la surtaxe municipale: 5 mill/kWh
- (3) Si la consommation ne dépasse pas 50 kWh/mois pour le secteur Résidentiel
- (4) Si la consommation est comprise entre 51 et 100 kWh/mois pour le secteur Résidentiel
- (5) Si la consommation ne dépasse pas 100 kWh/mois pour le secteur Non Résidentiel
- (6) Ce tarif n'est plus accordé
- (7) Effacement en "pointe matin été" durant les mois d'été (Juin à Août) et en "pointe soir" durant les mois d'hiver (Septembre à Mai).
 Tout kWh consommé pendant le poste "pointe soir" en été (Juin à Août) est facturé à 341 millimes